



Toute l'équipe de FLASH est heureuse de vous retrouver pour ce FLASH de rentrée. Vous y découvrirez notre nouveau service AUXIGA vous permettant de mieux maîtriser le financement des parcs de bateaux d'occasion.

Nous évoquerons également ce que nous appelons « l'esprit AUXIGA » et vous informerons des modifications souhaitées dans l'organisation de notre société afin de pouvoir encore plus correspondre à cet « ESPRIT AUXIGA ».

LE FINANCEMENT DES PARCS DE BATEAUX D'OCCASION

Devant le nombre sans cesse croissant de demandes d'interventions dans ce domaine d'activité, nous avons effectué de nombreuses recherches et investigations auprès des professionnels et autorités compétentes afin d'examiner si une procédure permettant de sécuriser et mieux maîtriser les risques liés à de tels financements, pouvait être mise en place.

Nous avons le plaisir de vous informer que, depuis quelques semaines, AUXIGA a mis en place un service spécifique à cette activité, basé sur le même principe que CAR COLLATERAL pour le financement des véhicules.

Ce nouveau service dénommé **BOAT COLLATERAL** vous permet ainsi de bénéficier d'un droit de rétention sur les documents nécessaires à l'immatriculation des bateaux.

Il existe toutefois quelques exceptions, mais, d'ores et déjà, si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur ce nouveau produit vous pouvez utilement contacter votre interlocuteur habituel ou directement notre service juridique.

Frédéric TRASTOUR – Service Juridique
Tél. : 01.47.70.42.46

L'ESPRIT AUXIGA

Nous avons voulu dans cette rubrique vous rappeler quelques grands principes qui ont toujours été de règle au sein de notre société et qui nous ont permis d'être agréés par toutes les banques, établissements financiers, agences de notations et cabinets d'avocats internationaux et ont, sans aucun doute, contribué à faire de notre établissement le leader européen de la Tierce détention.

Tout d'abord, nous avons toujours eu la vocation d'être au service de notre clientèle, ce principe de base chez AUXIGA se résume en deux mots : **REACTIVITE – DISPONIBILITE**.

Le second principe concerne le respect des règles de jurisprudence en matière de gage avec dépossession. C'est une « règle d'or » chez AUXIGA et même si elle nous cause quelquefois des préjudices en matière de politique commerciale, nous tenons à ne pas y déroger. C'est ce que nous appelons la **DEONTOLOGIE**.

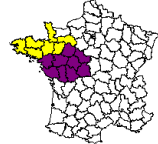
Le troisième principe auquel nous sommes sensibles est celui de **PARTENARIAT**, pour le créancier qui nous a mandatés et à qui nous nous devons d'exécuter en vrai professionnel notre métier et lui communiquer toutes les informations possibles quant à sa garantie, mais aussi partenaire de l'entreprise chez qui nous intervenons en veillant à maintenir une souplesse de fonctionnement impérative au maintien de son activité.

La quatrième règle fondamentale pour une société comme AUXIGA est évidemment la **RIGUEUR** et le **SERIEUX** sans lesquels une société de Tierce détention ne peut durer. De récents exemples ont dernièrement démontré l'importance de ce principe fondamental.

LA NOUVELLE ORGANISATION AUXIGA

Afin de pouvoir répondre encore plus efficacement à vos demandes d'interventions, nous avons il y a quelques années créé des Antennes Régionales vous permettant ainsi d'avoir des correspondants locaux dans des villes comme MARSEILLE, MONTPELLIER, RENNES et TOULOUSE.

C'est dans ce même esprit que nous avons récemment décidé de diviser notre région OUEST en deux Directions Régionales, et désormais **les départements 50 – 35 – 22 – 29 – 56 – 53 et 61** seront intégrés à une **Délégation BRETAGNE** située à RENNES. La direction de cette région a été confiée à **Monsieur François ALGOET** qui avait déjà en charge l'antenne de RENNES.



Les départements 44 – 49 – 85 – 79 – 86 – 36 – 37 – 41 et 72 restent rattachés à la Délégation basée à ANGERS, dorénavant baptisée **Délégation Régionale PAYS DE LOIRE**, et dont la direction est désormais confiée à **Monsieur Johan LEVENEZ**, déjà présent sur cette région depuis plusieurs années

La **Délégation SUD-EST** connaît également certaines modifications, puisque son Directeur Régional, **Monsieur Jean-Marie MORAINVILLE**, est maintenant rattaché au siège social où il assume depuis quelques semaines la **Direction du Développement** de la société. Son successeur ne vous est également pas inconnu puisqu'il s'agit de **Monsieur Stéphane VIVERT** présent sur cette région depuis 1994.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Une nouvelle fois une Cour d'Appel a dû juger un conflit de droit opposant des réservataires de propriété et un Créancier gagiste bénéficiaire d'un GAGE AUXIGA.

Il s'agit d'une affaire opposant AUXIGA, son mandant et des agriculteurs, ces derniers déclarant avoir stocké à titre de dépôt, diverses quantités de maïs auprès d'un négociant chez qui AUXIGA intervenait.

Le jugement rendu par la Cour d'Appel de GRENOBLE en date du 21 mai 2002 précise notamment :

Que les demandeurs « *ne démontrent pas la mauvaise foi du Créancier gagiste au moment de la prise de possession du gage et le droit de celui-ci prime dès lors leurs propres droits sur les marchandises revendiquées.*

En effet, la ... (banque) est titulaire d'un gage valable bien que les céréales qui lui ont été remises en gage n'aient pas été totalement propriété de la société.... »

Si vous souhaitez obtenir l'intégralité de ce jugement, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel.

Notre souci : vous informer...

C'est avec grand plaisir que nous vous rendrons visite dans vos bureaux afin de vous présenter ainsi qu'à vos collaborateurs nos différents services :

**GAGE COMMERCIAL – CAR COLLATERAL – BOAT COLLATERAL –
WARRANT AGRICOLE CONTROLE – IMPORT COLLATERAL –
MARCHANDISES CONTROL – HOLDBACK –
DAILY CONTROLE – CONTROLE D'ACTIFS CIRCULANTS**

N'hésitez pas à appeler votre contact personnel :

Pascal THIEBOT - Tél. 01.47.70.42.48

AUXIGA S.A.

20 rue Laffitte
75009 PARIS
France

✉ auxiga@auxiga.com

www.auxiga.com

S.A. WARRANT N.V.

35 rue Royale
1000 BRUXELLES
Belgique

✉ warrant.csi@skynet.be

www.warrantgroup.com

C.S.I. llc.

Post Office Box 7521
ARLINGTON, TEXAS 76005/7521

Etats-Unis

✉ jmayer@creditsupport.com

ACTION COMMERCIALE sarl

49 rue de Lourmel
75015 PARIS

✉ antoine.cohade@action.commerciale.fr